

# Les Infos de Base

## Dans ce numéro

- 1 État de la publication  
Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Québec*
- 2 Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Québec*
- 3 Tous à vos postes !  
Les modèles de requête:  
Afficher les modifications récentes
- 4 Quoi de neuf : projets de loi  
Ajout technologique :  
deux nouveaux modèles de requêtes

Gaudet Éditeur Ltée  
5278, rue Nantel  
Saint-Hubert (Québec) J3Y 9A7  
514/893-2526 (T)  
514/893-0244 (F)  
[info@gaudet.qc.ca](mailto:info@gaudet.qc.ca)  
<http://www.gaudet.qc.ca/>



Ce bulletin est dédié à l'approfondissement de vos connaissances de la bibliothèque juridique *ACCÈS LÉGAL*<sup>md</sup>. Bonne lecture et surtout bon travail !

*Jules Édouard Gaudet, avocat  
directeur général*

### État de la publication

L'*Infobase Lois du Québec* contient les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette officielle du Québec, Partie 2*, fascicule n° 23 du 5 juin 2002.

L'*Infobase Règlements du Québec* contient les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette officielle du Québec, Partie 2*, fascicule n° 23 du 5 juin 2002, et à la *Gazette officielle du Québec, Partie 1*, fascicule n° 23 du 8 juin 2002.

L'*Infobase Lois annuelles du Québec* contient le texte intégral des projets de lois publiques sanctionnées de 1998 à 2002.

L'*Infobase Gazettes officielles du Québec* contient le texte intégral de la *Gazette officielle du Québec, Partie 2*, du fascicule n° 40 du 30

septembre 1998 au fascicule n° 23 du 5 juin 2002, et de la *Gazette officielle du Québec, Partie 1*, du fascicule n° 40 du 3 octobre 1998 au fascicule n° 23 du 8 juin 2002.

La *Statutes of Québec Infobase* est à jour au 1<sup>er</sup> avril 2001 et au 9 novembre 2001 pour le *Civil Code of Québec*.

La *Regulations of Québec Infobase* est à jour au 6 novembre 2001.

L'*Infobase Lois du Canada*, la *Statutes of Canada Infobase*, l'*Infobase Règlements du Canada*, la *Regulations of Canada Infobase*, l'*Infobase Lois annuelles du Canada*, la *Annual Statutes of Canada Infobase*, sont à jour au 31 août 2001.

### Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Québec*

*Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, L.R.Q., c. **A-2.1**, a. 171, annexe A.

*Loi modifiant la Loi sur le ministère du Revenu et d'autres dispositions législatives relativement à la protection des renseignements confidentiels*, L.Q. 2002, c. 5, aa. 30, 31.

*Code municipal du Québec*, L.R.Q., c. **C-27.1**, a. 678.0.2.1.

*Loi modifiant la Loi sur la Société d'habitation du Québec*, L.Q. 2002, c. 2, a. 19.

*Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal*, L.R.Q., c. **C-37.01**, aa. 153.1, 154.

*Loi modifiant la Loi sur la Société d'habitation du Québec*, L.Q. 2002, c. 2, aa. 20, 21.

*Loi sur le ministère du Revenu*, L.R.Q., c. **M-31**, aa. 1, 9, 9.0.4, 31, 37.5, 69, 69.0.0.1-69.0.0.17, 69.0.1, 69.0.2, 69.0.4, 69.0.5, 69.1, 69.2-69.12, 71, 71.0.1, 71.0.5, 71.0.6, 71.0.7, 71.0.8, 71.0.9, 71.0.10, 71.1, 71.2, 71.3, 71.3.1-71.3.3, 71.4, 71.5, 71.6, 72.3.

*Loi modifiant la Loi sur le ministère du Revenu et d'autres dispositions législatives relativement à la protection des renseignements confidentiels*, L.Q. 2002, c. 5, aa. 1-29.

*Loi sur le régime de rentes du Québec*, L.R.Q., c. **R-9**, aa. 25.4, 214.

*Loi modifiant la Loi sur le ministère du Revenu et d'autres dispositions législatives relativement à la protection des renseignements confidentiels*, L.Q. 2002, c. 5, aa. 32, 33.

*Loi sur la Société d'habitation du Québec*, L.R.Q., c. **S-8**, aa. 1, 1.2, 3.1, 3.2.1, 15.1, 15.2, 17-19, 56.1, sous-section 2 de la section IV, 57, 57.1, 58.2-58.7, 86, 86.1, 89.1, 90, 90.0.1, 94.2.

*Loi modifiant la Loi sur la Société d'habitation du Québec*, L.Q. 2002, c. 2, aa. 1-18.

*Loi concernant les services de transport par taxi*, L.Q. **2001, c. 15**.

Entrée en vigueur du 3<sup>e</sup> alinéa de l'article 10 et des paragraphes 4<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 79.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, ces lois ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

## Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Québec

*Règlement sur le comité d'inspection professionnelle de l'Ordre des acupuncteurs du Québec*, [R.R.Q., c. **A-5.1**, r. 2], a. 21;

*Règlement sur l'aide financière aux études*, [R.R.Q., c. **A-13.3**, r. 1], aa. 30, 33, 35, 36, 42, 50, 63, 64, 67, 68, 81.2;

*Règlement d'application de la Loi sur l'assurance maladie*, R.R.Q., 1981, c. **A-29**, r. 1, aa. 37, 38, 38.1, 40, 42;

*Tarif en matière criminelle*, [**C.Cr.**, r. 1], a. 1;

*Règlement sur les décorations et distinctions attribuées en vertu de la Loi visant à favoriser le civisme*, R.R.Q., 1981, c. **C-20**, r. 1, titre, aa. 1, section II, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 12, annexe 2;

*Tarif des frais judiciaires applicables au recouvrement des petites créances*, [R.R.Q., c. **C-25**, r. 9.01], aa. 2, 3, 4;

*Règlement sur certains frais judiciaires en matière pénale applicables aux personnes âgées de moins de 18 ans*, [R.R.Q., c. **C-25.1**, r. 0.3], aa. 2, 3, 10;

*Tarif judiciaire en matière pénale*, [R.R.Q., c. C-25.1, r. 2], aa. 1, 2, 3, 5, 7, 8, 10, 11, 12, 13;

*Règlement sur les affaires du Bureau, le Comité administratif et les assemblées générales de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec*, [R.R.Q., c. **C-26**, r. 9.2.1], aa. 8, 14, 16;

*Règlement sur les affaires du Bureau, le comité administratif et les assemblées générales de l'Ordre professionnel des psychologues du*

*Québec*, [R.R.Q., c. C-26, r. 147.1], a. 41;

*Règlement sur la tenue des dossiers et des études des membres de la Chambre des huissiers de justice du Québec*, [R.R.Q., c. C-26, Décision du 22-11-01, (2002) 134 G.O. 2, 3270], nouveau;

*Règlement sur les affaires internes de l'Ordre des géologues du Québec*, [R.R.Q., c. C-26, Décision du 24-04-02, (2002) 134 G.O. 2, 3061], nouveau;

*Code de déontologie des huissiers de justice*, [R.R.Q., c. C-26, D. 550-2002 du 07-05-02, (2002) 134 G.O. 2, 3263], nouveau et erratum;

*Règlement sur la procédure de recrutement et de sélection des personnes aptes à être nommées commissaires à la Commission des relations du travail*, [R.R.Q., c. **C-27**, D. 500-2002 du 24-04-02, (2002) 134 G.O. 2, 2969], nouveau;

*Règlement sur les activités de chasse*, [R.R.Q., c. **C-61.1**, r. 0.00001], aa. 4, 12, 16, 17;

*Règlement sur la chasse*, [R.R.Q., c. C-61.1, r. 0.1.2.02], a. 13, annexes I, II.1;

*Règlement sur la tarification reliée à l'exploitation de la faune*, [R.R.Q., c. C-61.1, r. 3.5], aa. 10, 10.2, annexes II, III, IV, V;

*Arrêté ministériel concernant l'établissement de la zone d'exploitation contrôlée de chasse et de pêche de Saint-Romain*, [R.R.Q., c. C-61.1, A.M., 2002-005 du 15-05-02, (2002) 134 G.O. 2, 3331], nouveau;

*Arrêté ministériel concernant la délimitation des terres du domaine de l'État aux fins de développer l'utilisation des ressources fauniques d'un plan d'eau de moins*

*de 20 hectares, situé sur le territoire de la MRC du Haut-Saint-Maurice*, [R.R.Q., c. C-61.1, A.M., 2002-006 du 15-05-02, (2002) 134 G.O. 2, 3329], nouveau;

*Décret concernant la désignation et la délimitation des terres du domaine de l'État*, [R.R.Q., c. C-61.1, D. 573-87 du 08-04-87, (1987) 119 G.O. 2, 2376], annexe 70;

*Tarif des frais judiciaires en matière civile et des droits de greffe applicables devant les cours municipales autres que les cours municipales des villes de Laval, de Montréal et de Québec*, [R.R.Q., c. **C-72.01**, r. 1], aa. 4, 5, 6, 7, 10, 13;

*Règlement sur le prélèvement du Comité conjoint sur les services automobiles de la région de Québec*, [R.R.Q., c. **D-2**, D. 51-96 du 16-01-96, (1996) 128 G.O. 2, 1170], aa. 1, 2, 3;

*Règlement d'application de la Loi sur les huissiers de justice*, R.R.Q., 1981, c. **H-4**, r. 2, a. 18;

*Code de déontologie des huissiers*, R.R.Q., 1981, c. H-4, r. 2.1, abrogé;

*Règlement sur les actes visés à l'article 31 de la Loi médicale qui peuvent être posés par des classes de personnes autres que des médecins*, [R.R.Q., c. **M-9**, r. 1.1], aa. 1.01, 5.08.1, annexe C;

*Décret concernant la publication de l'Entente concernant une nouvelle relation entre le gouvernement du Québec et les Cris du Québec*, [R.R.Q., c. **M-30**, D. 507-2002 du 01-05-02, (2002) 134 G.O. 2, 3205], nouveau;

*Règlement sur la perception des contributions des producteurs de bleuets du Saguenay-Lac-Saint-Jean*, R.R.Q., 1981, c. **M-35**, r. 7, abrogé;

*Règlement sur les contingents des producteurs de bois du Bas-Saint-Laurent*, [R.R.Q., c. M-35, r. 14.1], a. 20;

*Règlement sur la division en groupes des producteurs de bois de l'Estrie*, [R.R.Q., c. M-35, r. 20.8], aa. 6, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 6.6;

*Règlement sur le paiement et la perception des contributions des producteurs forestiers de Labelle*, R.R.Q., 1981, c. M-35, r. 31, a. 2;

*Règlement sur le prélèvement des contributions des producteurs de bovins*, [R.R.Q., c. **M-35.1**, r. 0.24], a. 2;

*Règlement sur les quotas des producteurs d'oeufs de consommation du Québec*, [R.R.Q., c. M-35.1, r. 5.2], aa. 43.3, 43.4, 43.7, 43.8;

*Règlement sur la contribution des producteurs de veaux lourds pour fin de promotion et de publicité*, [R.R.Q., c. M-35.1, r. 12.2], a. 2;

*Règlement sur la garantie de paiement du lait*, [R.R.Q., c. M-35.1, Décision 7517 du 04-04-02, (2002) 134 G.O. 2, 2757], a. 31;

*Règlement sur les parcs*, [R.R.Q., c. **P-9**, r. 8], annexe 1;

*Règlement sur les régimes complémentaires d'avantages sociaux dans l'industrie de la construction*, [R.R.Q., c. **R-20**, r. 14.01], aa. 111-117, 119, 133, 143.1;

*Décret concernant la mise en oeuvre d'un Programme d'aide d'urgence aux ménages sans logis, à des municipalités et à des organismes communautaires dans le contexte de la pénurie de logements locatifs*, [R.R.Q., c. **S-8**, D. 533-2002 du 07-05-02, (2002) 134 G.O. 2, 3405], nouveau;

*Règlement sur le vin et les autres boissons alcooliques fabriqués ou embouteillés par un titulaire de permis de fabricant de vin*, [R.R.Q., c. **S-13**, r. 6], a. 3;

*Règlement sur le comité d'inspection professionnelle de l'Ordre des technologues en radiologie du Québec*, [R.R.Q., c. **T-5**, r. 4.1], aa. 2, 3, 4, 5, 7, 12;

*Tarif des frais judiciaires en matière civile et des droits de greffe*, [R.R.Q., c. **T-16**, r. 11.3], aa. 4, 5, 6, 7, 8, 11, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 23, 24.

*Décret concernant les routes dont la gestion incombe au ministre des Transports*, [R.R.Q., c. **V-9**, D. 292-93 du 03-03-93, (1993) 125 G.O. 2, 1419], annexe;

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ces règlements ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

## **Tous à vos postes ! Les modèles de requête : Afficher les modifications récentes**

Cette chronique vous informe sur l'utilisation des modèles de requête offerts dans les *Infobases*.

### **Modèle de requête**

Un modèle de requête est un formulaire de recherche permettant à l'utilisateur d'entrer des données dans des champs prédéfinis.

Avec un modèle de requête, l'utilisateur accède immédiatement aux fonctions de recherche évoluées. Il cible aisément certaines informations spécifiques dans les *Infobases*, sans posséder une connaissance exhaustive des opérateurs de recherche.

### **Utilisation**

On peut ouvrir la boîte de dialogue d'un modèle de requête de trois façons :

i. En ouvrant le menu **Recherche**, puis un des modèles de requête à la fin de ce menu (ex. : Trouver une loi ou un article, Trouver une loi par un mot du texte dans le titre, etc.) ;

ii. En cliquant sur un des boutons modèle de requête. Le bouton 1 ouvrira le premier modèle de requête dans la liste du menu **Recherche** ;

Note : Ces boutons ont été installés par défaut dans la barre d'outil du bas de l'écran. Ils sont représentés par une petite jumelle avec un chiffre en rouge.

iii. En utilisant le raccourci clavier CTRL-un chiffre de 1 à 9. Par exemple, CTRL-2 ouvrira le deuxième modèle de requête dans la liste du menu **Recherche**.

Note : Vous devez utiliser les chiffres en haut du clavier, pas ceux du pavé numérique.

#### **Afficher les modifications récentes**

Ce modèle de requête de l'*Infobase Lois du Québec* permet de connaître les parties d'une loi qui ont été modifiées après une date donnée. Il est utile pour faire de la veille législative.

Par exemple, si vous désirez connaître les modifications apportées au *Code de procédure civile*, L.R.Q., c. C-25 :

i. Dans le menu **Recherche**, ouvrez le modèle de requête **Afficher les modifications récentes** ;

ii. Dans la case **Numéro Alphanumérique** de la boîte de dialogue, entrez l'alphanumérique du *Code de procédure civile*, soit « C-25 » ou cliquez deux fois sur l'alphanumérique dans la liste **Groupe** ;

iii. Dans la case **Modifications postérieures à cette date** de la boîte de dialogue, entrez la date sous le format JJ/MM/AAAA, soit « 01/01/2002 » ou cliquez deux fois sur la date dans la liste **Mot** ;

Note : Le format de date peut différer sur votre PC. Folio utilise le format défini dans les préférences de Windows. Le défaut pour une installation canadienne-française est JJ/MM/AAAA. Vérifiez le format de date utilisé par votre PC lorsque que le curseur clignote dans la case **Modifications postérieures à cette date**. Notez alors le format des dates dans la liste **Mot** et utilisez ce format.

iv. Cliquez sur OK.

Vous serez positionné au premier article qui contient une modification qui est entrée en vigueur le ou après le 1<sup>er</sup> janvier 2002.

#### **Interprétation des résultats**

Le nombre de résultats obtenu correspond au nombre d'enregistrements se rapportant aux articles entrés en vigueur à ou après la date demandée. Tout article va donner au moins trois résultats : un pour sa note marginale, un pour le texte de l'article et un pour son historique législatif.

Un article trouvé comme étant entré en vigueur à ou après la date demandée peut contenir une modification mineure (ex. : le remplacement d'un mot) ou majeure (ex. : le remplacement de l'article au complet). Pour connaître l'étendue des modifications, vous devrez consulter l'historique législatif.

Note 1 : L'historique législatif contient un lien hypertexte vers le texte intégral des articles modifiants depuis 1998 dans l'*Infobase Lois annuelles du Québec*.

Note 2 : L'*Infobase Lois du Québec — version historique* contient toutes les versions antérieures des articles modifiés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1997. De plus, ce produit permet, en un coup d'œil, d'identifier l'étendue de la modification grâce à des codes mettant de l'emphase sur les parties modifiées des articles.

Finalement, la date utilisée pour coder les textes est leur date d'entrée en vigueur et non leur date de prise d'effet. Si la date de prise d'effet est différente, c'est la date d'entrée en vigueur qui sera repérée.

## **Quoi de neuf : projets de loi**

### *Infobase Lois du Québec*

Une nouvelle information a été ajoutée à l'*Infobase Lois du Québec*. Toutes les lois sanctionnées depuis 1973 portent maintenant la mention de leur projet de loi.

En combinaison avec le nouveau modèle de requête pour repérer cette information il vous sera désormais possible d'identifier une loi avec l'information fragmentaire que constitue son no de projet de loi.

### *Infobase Lois annuelles du Québec*

Une nouvelle section a été ajoutée à l'*Infobase Lois annuelles du Québec*. Elle contient le texte intégral des projets de loi de la session courante jusqu'au moment de leur sanction.

### **Ajout technologique : deux nouveaux modèles de requêtes**

#### Recherche limitée à une section de la Gazette

Un nouveau modèle de requête a été ajouté à l'*Infobase Gazettes officielles du Québec*. Il permet de limiter la recherche sous une division de la Gazette, par exemple en choisissant « Affaires municipales », les termes recherchés seront repérés à la condition de se retrouver dans la section Affaires municipales d'un fascicule de la Gazette.

#### Localiser une loi par son no de projet de loi

Un nouveau modèle de requête a été ajouté à l'*Infobase Lois du Québec*. Il permet de trouver une loi à partir de son no de projet de loi.